FRC 2
13364
Case
FRC
18136

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT
DE DUQUESNOY,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE,
A LA CONVENTION NATIONALE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A mon retour de l'armée du Nord, le comité de salut public m'envoya, le 2 prairial, à l'armée de la Moselle, pour y prendre toutes les mesures de sûreté générale & de salut public que je croirois nécessaires aux intérêts de la République.

Plus militaire qu'homme de cabinet, ne voulant partir

THE NEWBERRY LIBRARY

qu'avec un collègue qui fût en état de bien tenir le bureau, je demandai que notre collègue Cochon vînt avec moi; mais on me repondit qu'il étoit en ce moment trop occupé au comité militaire.

Je demandai notre collègue Lequinio; on me répondit auſſi qu'il étoit néceſſaire à ſon comité.

Je demandai enfin notre collègue Nion; mais on me répondit qu'il étoit chargé des poudres & ſalpêtres, & qu'il ne pouvoit quitter cette partie importante.

A l'inſtant même arriva une dépêche de notre collègue Gillet, chargé de l'embrigadement de cette armée, par laquelle il annonçoit au comité de ſalut public la priſe d'Arlon par les troupes de la République.

Le comité me le propoſa pour camarade; j'y conſentis, & partis ſur-le-champ pour l'aller joindre.

J'arrivai à l'armée, & quelques jours après je joignis notre collègue Gillet, qui continua de travailler à l'embrigadement: de mon côté, je m'occupai à prendre des arrêtés pour rétablir la diſcipline, conſervatrice des armées, & ſans laquelle elles n'ont point de ſuccès à eſpérer.

J'y parvins, & en peu de temps l'armée de la Moſelle, qui avoit donné des marques de la plus grande indiſcipline, en ſe portant au pillage d'Arlon, lors de la priſe de cette place, devint, par ſuite de mes arrêtés, que mes collègues approuvèrent, un modèle de vertu & de diſcipline.

Tous ces arrêtés furent approuvés par le comité de ſalut public; pluſieurs même furent rendus généraux pour les autres armées.

Je m'occupai enſuite à viſiter toutes les diviſions de l'armée & les places frontières.

Le jour de mon arrivée à Sarre-Libre, le feu prit dans le lieu où on faiſoit ſécher les artifices pour l'artillerie, & ſous lequel ſe trouvoit un magaſin à poudre; heureuſement on y porta des ſecours prompts, & la perte ne fut pas conſidérable.

Trois heures environ après, le feu prit à l'hôpital militaire; on parvint également à en arrêter le cours.

Ces deux incendies, arrivés presque au même moment, me donnèrent de l'inquiétude, & je crus devoir, par mesure de sûreté, faire arrêter l'officier d'artillerie & le directeur de l'hôpital; sauf ensuite à m'assurer de leur civisme & de leur surveillance en ce qui les concernoit.

Je les fis donc arrêter; mais, après avoir pris des renseignemens sur la vie morale, civile & politique de chacun d'eux, dont on me rendit de bons témoignages, je leur fis sur-le-champ rendre la liberté.

Je parcourus ensuite les postes de Briscastel, Permessens, Deux-Ponts, &c., où je trouvai tout en règle quant au militaire; il n'en étoit pas de même des commissaires du conseil exécutif, dont je reçus des plaintes de toutes parts. Ils avoient tellement abusé de leurs pouvoirs, que, non-seulement ils avoient ruiné le pays, mais qu'ils avoient mis le peuple de ces contrées dévastées dans la triste alternative de mourir de faim ou de nationaliser la guerre en les forçant à prendre les armes contre nous, & c'est ce qui arriva dans plusieurs communes.

J'en informai sur-le-champ le comité de salut public, qui m'enjoignit de prendre tous les renseignemens que je pourrois sur le compte de ces commissaires.

Je partis ensuite de Deux-Ponts, & revins à Sarre-Libre; deux jours après, je fus à Metz où étoit notre collègue Jean-Baptiste Lacoste, pour lui demander des renseignemens sur la conduite des commissaires dont je viens de parler. J'en trouvai deux chez lui, que j'interrogeai séparément, si je m'en rappelle bien. A les entendre, ils n'avoient rien fait de mal; ils rejetèrent les fautes commises sur d'autres commissaires & sur leurs subalternes.

Devant partir quelques jours après avec la partie de l'armée de la Moselle qui devoit opérer sa jonction avec l'armée des Ardennes, j'écrivis au comité de salut public, pour lui demander le rappel de ces commissaires. Quelques jours après, je reçus un arrêté de ce comité qui ordonnoit à ces

commiſſaires de partir ſur-le-champ pour Paris, afin d'y rendre compte de leur conduite. Je leur fis de ſuite ſignifier cet arrêté.

Au moment où je montois en voiture pour partir, la générale bat, le tocſin ſonne; je m'informe de ce qui en étoit la cauſe; on me répondit que le feu étoit aux fours du munitionnaire. Je fis remettre les chevaux à l'écurie, & courus ſur-le-champ au lieu de l'incendie où j'employai tous les moyens qui étoient en moi pour raſſembler aſſez de monde afin de former deux rangs pour donner & reprendre les bidons. Ces deux rangs furent formés des pauvres ſans-culottes, de leurs femmes & d'une partie de la garniſon compoſée du deuxième bataillon de Paris, connu par ſon civiſme & ſa braveure; j'y vis quelques citoyens riches ou qui paroiſſoient l'être à leur miſe. Je voulus les faire travailler, ils refusèrent; je crus en pareille circonſtance devoir les faire arrêter : je le fis.

Des calomniateurs ont annoncé que je leur avois donné des coups de bâton. Vils calomniateurs, le chef de l'état-major-général de l'armée, & d'autres officiers qui étoient avec moi; & qui ne m'ont pas quitté, & tout le bataillon de Paris peuvent atteſter que je n'avois pas de bâton. D'autres ont dit que c'étoient des coups de poing; ceux-là en ont encore menti, & je défie qui que ce ſoit, tant à Metz qu'aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moſelle & de Sambre-&-Meuſe, que j'ai ſucceſſivement parcourues, de prouver que j'y aie jamais frappé perſonne, même les fuyards en préſence de l'ennemi.

Tout le bâtiment où étoient les fours fut réduit en cendres, & j'oſe dire que, ſans ma préſence & mes ſoins, peut-être l'autre rang de bâtimens, qui étoit rempli de farine, auroit ſubi le même ſort, & alors notre armée auroit manqué de pain.

Sur les plaintes des pauvres ſans-culottes & des ſoldats, de ce que les riches n'avoient pas coopéré à arrêter cet incendie qui pouvoit, par ſa ſuite, nous entraîner dans les plus grands malheurs, je crus qu'il étoit de mon devoir de prendre un arrêté pour faire payer aux riches égoïſtes

de Metz une indemnité de quarante mille livres en faveur des pauvres sans-culottes, pour les indemniser du temps qu'ils avoient employé pour arrêter les suites de cet événement malheureux.

Mon arrêté pris, je le fis passer au comité de salut public, qui l'approuva, malgré les réclamations de quatre ou six commissaires que la commune de Metz envoya à ce comité, pour en demander l'annulation.

Nous partîmes & voyageâmes toute la nuit pour nous rendre à Sarre-Libre; mais, avant notre départ, je chargeai l'agent national près le district de prendre des renseignemens sur les individus que j'avois fait arrêter; & sur sa demande de mise en liberté, je les fis sortir.

Nous partîmes quelques jours après pour opérer notre rassemblement de forces, & nous fûmes placer le quartier-général à Morfontaine, où je m'occupai, comme je l'ai dit plus haut, à prendre des arrêtés pour le rétablissement de la discipline & pour la conduite que devroit tenir l'armée lors de notre entrée en pays ennemi.

Je m'occupai encore, avant notre départ, de purger l'armée, des généraux, adjudans-généraux, adjoints & autres officiers, qui, soit par leurs actions, ou par leur défaut de connoissances, ou mauvaise volonté, étoient dans le cas de nuire à nos opérations. Je les remplaçai par des hommes fermes & instruits, qui depuis cette époque n'ont cessé de donner des preuves de leurs talens & de leur bravoure, en terrassant dans toutes les occasions les satellites de François de Lorraine, de Georges & de la prétendue république de Hollande.

Je fis la même chose dans les différentes administrations de charrois de l'armée, composées aux trois quarts d'individus peu propres à ces parties, de beaucoup d'ex-prêtres, d'ex-nobles & de contre-révolutionnaires.

Ces opérations finies, nous nous mîmes en marche pour opérer notre jonction avec les armées des Ardennes & du Nord. Il est impossible d'exprimer les peines & les dangers que notre brave armée a essuyés, dans sa marche pénible,

à travers les bois & les déserts, les rochers & les précipices des Ardennes.

Après quatre ou cinq jours de marche, nous trouvâmes l'ennemi commandé par Beaulieu, en bataille, sur les hauteurs en avant de Neufchâteau, dans une position inexpugnable pour tous autres que des républicains.

Après l'avoir bien reconnu, nous tînmes un conseil de guerre champêtre; là il fut resolu que le général Lefebvre fileroit par la droite avec toute sa division, sous la protection d'un bois qui couvroit sa marche, afin de tourner l'ennemi & le prendre par son flanc gauche; tandis qu'une autre division, aux ordres du général Championet, feroit semblant de l'attaquer de front. Le général Lefebvre exécuta l'ordre qui lui étoit donné, avec toute la célérité & la précision qui caractérisent un général instruit, & sans s'amuser à la bagatelle, c'est-à-dire, à faire la guerre des tirailleurs, il fondit au pas de charge sur l'ennemi, qui fut si déconcerté de cette manière de se battre, qu'il se mit en pleine déroute.

Leur cavalerie abandonna l'infanterie, qui fut en partie taillée en pièces par notre brave cavalerie, qui les poursuivit plus de 3 lieues; & ce Beaulieu, si vanté, si fameux, fut mis en déroute complète par une seule division composant l'avant-garde de notre armée, & par une partie de la cavalerie de la division du général Championet.

Nous pensions bien le lendemain profiter de notre victoire, en faisant un mouvement rapide avec toute notre cavalerie & nos troupes légères, pour envelopper Beaulieu & lui couper toute retraite; mais malheureusement les vivres nous manquèrent, & nous fûmes obligés de rester à Neufchâteau, où nous fîmes, Gillet & moi, convertir en pain toutes les farines de cette commune. Nous ordonnâmes aussi de faire moudre tout le grain que nous trouvâmes chez les habitans qui avoient émigré à notre approche : nous fîmes plus; nous réquîmes toutes les communes environnantes de nous fournir du pain, eu égard à leur population & à leurs moyens.

Nous fûmes obligés, pendant cette marche hardie &

pénible, d'avoir plusieurs fois recours aux réquisitions, non-seulement pour les hommes, mais encore pour les chevaux. Mon collègue Gillet d'un côté, & moi de l'autre, le cœur navré de douleur de voir notre brave armée exposée à mourir de faim, parcourûmes toutes les communes, à quatre ou cinq lieues à la ronde, pour avoir des subsistances, & ce n'est qu'après nous être exposés au plus grands dangers, & à être faits prisonniers dans plusieurs circonstances; que nous sommes parvenus, non pas à procurer à l'armée tout ce qui lui étoit nécessaire, mais de quoi l'empêcher de mourir.

La dernière fois que le pain nous manqua, ce fut le lendemain de la prise de Dinan : nous eûmes la douleur, Gillet & moi, de voir périr d'inanition sept de nos braves frères d'armes, sur la route qui conduisoit à cette place.

Arrivés à Dinan, nous sommâmes la municipalité de mettre en réquisition tous les fours de cette commune, & de faire convertir en pain toutes les farines qui se trouvoient dans la ville. Nous avons informé plusieurs fois le comité de salut public de la détresse dans laquelle nous nous trouvions; & comme nous ne reçûmes pas de réponses aussi promptement que nous le desirions, nous convînmes, Gillet & moi, que je partirois sur-le-champ pour Paris, afin de lui peindre notre triste situation, & de lui proposer quelques changemens dans la partie administrative de cette armée.

Je ne mis que trente heures pour venir de Dinan à Paris. Je fus sur-le-champ au comité de salut public, qui adopta toutes les mesures que je lui proposai, & donna des ordres à la commission des subsistances pour faire arriver des farines à l'armée.

J'étois malade depuis plus de quinze jours; je croyois rester quelque temps à Paris pour me rétablir, mais on me fit repartir sur-le-champ. Je voyageai, non sans peine, jusqu'à Vedette-républicaine, distante du quartier-général de l'armée, d'environ trois lieues; j'y couchai, croyant en partir le lendemain matin pour l'armée, mais je me vis contraint d'y rester trente-trois jours au lit, où les douleurs, l'in-

quiétude & le chagrin que j'avois de ne pouvoir partager les dangers & la gloire de notre brave armée, me mirent dans un état tel, que je n'étois plus reconnoiſſable. Mes collègues vinrent me voir, ainſi que pluſieurs généraux & autres militaires.

J'étois accablé de demandes ; & malgré ma mauvaiſe ſituation, je tâchois de faire droit à toutes, & de contenter tout le monde.

Un jour que nos collègues Guyton & Gillet m'étoient venus voir & dînoient chez moi, voyant qu'à tout moment on m'appportoit des pétitions & des réclamations, ſur leſquelles j'étois preſque hors d'état de prononcer, vu mon extrême foibleſſe, ils donnèrent la conſigne au commandant du poſte de ne plus laiſſer entrer perſonne chez moi ; ils firent plus, ils emportèrent mon regiſtre, pour que je ne puſſe plus m'occuper d'affaires, & dirent à mon ſecrétaire de leur faire paſſer toutes les demandes qu'on pourroit m'adreſſer.

Je pris cependant encore pluſieurs arrêtés pour faire accélérer l'envoi de tous les objets néceſſaires pour le ſiége de Charleroi, & un autre pour faire arrêter un ci-devant avocat d'Arras, ariſtocrate dans toute la force du terme, qui étoit, je ne ſais par quelle fatalité, premier ſecrétaire du bureau de l'état-major général de l'armée des Ardennes. Je l'envoyai au tribunal militaire, qui le renvoya au tribunal révolutionnaire du département du Pas-de-Calais.

Pendant que cet individu étoit attaché à l'état-major de l'armée des Ardennes, cette armée eſſuya quatre ou cinq échecs de ſuite, & perdit, dans une occaſion, des bataillons preſqu'en entier. Cela n'eſt pas ſurprenant, quand on trouve, à la tête d'un état-major, un contre-révolutionnaire tel que le ci-devant avocat Dourlens.

J'ai informé pluſieurs fois, pendant ma maladie, le comité de ſalut public, de ma triſte ſituation. Je lui ai écrit auſſi, pour lui mander que manquant abſolument de tout à Vedette-républicaine, j'irois, n'étant pas éloigné de chez moi, y paſſer ma convaleſcence. J'ai demandé en outre au comité, que notre collègue Guyton reſtât avec notre col-

avoir entendu l'agent national, d'adreſſer ſur-le-champ au repréſentant du peuple Duqueſnoy, une liſte de ces détenus, avec les pièces & renſeignemens à leur charge, en l'invitant de donner les ordres néceſſaires pour les faire traduire pardevant ledit tribunal.

SAVOIR :

1. Hugues Bacon, de Sains.
2. Legentil, femme d'Hugues Bacon.
3. Joſeph Bacon, ci-devant receveur des Etats, demeurant à Béthune.
4. Marie-Joſeph Bacon, ſœur deſdits, demeurant à Béthune.
5. Archange Bacon, ſœur deſdits, demeurante à Béthune.
6. Guillaume Duſſauſſoy, de Grenay.
7. Conſtance Wilbien, de Grenay.
8. Roſalie Vichery, femme de Florentin Beaucamp, de Grenay.
9. Auguſtin Jacquemont, notaire d'Herſin.
10. Modeſte Creſpin, fermier d'émigré & de guillotiné, d'Honchin.
11. Floride Lattard, femme de Modeſte Creſpin.
12. Auguſtin Jacquemont, ci-devant receveur des domaines à Béthune.
13. Florence Fayolle, femme dudit Auguſtin Jacquemont.
14. Gotrand, cultivateur-propriétaire d'Honchin.
15. Payen, femme dudit Gotrand.
16. Théophile Lebas, braſſeur de Lievin.
17. Antoine Savary, cultivateur dudit Lievin.
18. Joſeph Hennedouche, ci-devant receveur de ci-devant, de Sains.
19. Pierre Duqueſnoy, meûnier dudit Lievin.
20. Jacques Caver, dudit Lievin.
21. Philippine Rifflart, femme de Joſeph Sergent, de Calonne-Ricouet.
22. Philippe-Alexis Devienne, marchand, d'Aix.
23. Antoine-Guillain Ozenne, ci-devant avocat, d'Annezin.

24. Henriette Deſtrées, femme dudit Ozenne.
25. Montuys, lieutenant de la gendarmerie à Béthune.
26. Eloi Boidin, ci-devant avocat, de Béthune.
27. Guiſlain Braſier, braſſeuſe, de Béthune.
28. Siméon Braſier, ex-moine.
29. Auvray, femme de Goſſon, ex-noble, de Berlin.
30. La veuve Leroy, braſſeur, de Béthune.
31. Dehamel de Belengliſe, ex-comte, de Béthune.
32. Lapailleterie, femme de l'ex-comte de Maulde, de la Buiſſière.
33. Marie-Joſeph-Agathe Vergnel, femme Dehamel-Belengliſe.
34. Chevalier, ex-adminiſtrateur du département & du diſtrict.
35. Fournier, ex-procureur, d'Houdain.
36. Martel, ex-procureur, de Béthune.
37. Dautricourt, de Carvin, (Jacques-Hubert).
38. Claire Dautricourt, ſœur dudit Dautricourt.
39. Cécile Létienne, de Richebourg, ſuſpectée d'émigration.
40. Marie-Anne Capon, aide de J. F. R. Delbarre, guillotiné.
41. Hyacinthe Deſpreſt-Doignies, ſuſpecté d'émigration.
42. Procope Deligne, agent national de Lievin.
43. Catherine Dautricourt, de Carvin.
44. Henri Braſſart, marchand de fer, de Béthune.
45. Clément Morguet, horloger à Houdain.
46. Marie-Philippe Bridan, femme dudit Morguet.
47. Catherine Morguet ſa fille.
48. Sabine Morguet, *idem.*
49. Victoire Morguet, *idem.*
50. Mathias Dienart, d'Houdain.
51. Pagniez, du Locon, cultivateur.
52. Jacquemont, curé d'Aix.
53. Céleſtine Pagniez, du Locon.
54. Auguſtin Carré fils, de Divion.
55. Pierre-Bon Lallart, fermier à Fremicourt.
56. Maximilien Toffart, noraire à Lillers.
57. Antoine Hivin, de Lillers.

Signé, BEURNIER, *ſecrétaire.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Béthune, le 15 Thermidor, deuxième année républicaine.

Le représentant Duquesnoy.

Vu la délibération de l'administration du district de Béthune, du 6 Thermidor, &c l'arrêté du même jour, par lequel les membres de ladite administration demandent de faire traduire au tribunal révolutionnaire cinquante-sept individus prévenus de propos, délits & actions contre-révolutionnaires, &c dont les noms sont repris dans l'arrêté du district de Béthune;

Arrête que les membres composant ladite administration sont chargés de faire partir sur-le-champ, sous bonne & sûre garde, les cinquante-sept individus repris dans leur arrêté; de les faire traduire, avec toutes les pièces à leur charge, au tribunal révolutionnaire;

Arrête en outre que lesdits administrateurs sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour que ceux desdits individus repris dans leur arrêté, qui pourroient se trouver à Arras ou ailleurs, partent avec leurs camarades d'aristocratie.

Signé, DUQUESNOY.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇOIS.

Arras, le 19 thermidor, deuxième année républicaine.

Le représentant Duquesnoy.

Informé que par malveillance, ou par une fausse interprétation de la loi du 21 messidor dernier, plusieurs comités

de surveillance de chef-lieu de district, ont mis en liberté un grand nombre de cultivateurs prévenus de propos, délits & actions contre-révolutionnaires, notamment dans les district d'Arras, Bapaume, Saint-Pol, Calais & Saint-Omer;

Considérant qu'il seroit dangereux & injuste de laisser plus long-temps en liberté des hommes qui n'ont, depuis le commencement de la révolution, fait qu'égarer & aristocratiser le bon peuple des communes qu'ils habitoient; que, depuis que ces hommes pervers étoient détenus, le peuple de ces mêmes communes commençoit déjà à revenir de l'erreur dans laquelle ces aristocrates & égoïstes l'avoient plongé;

Arrête que ceux desdits cultivateurs, mis mal-à-propos en liberté, seront sur-le-champ réincarcérés, pour être jugés par les tribunaux qui devront en connoître;

Charge l'administration du département du Pas-de-Calais de faire passer copie du présent arrêté à toutes les administrations de district de son ressort;

Charge en outre les agens nationaux près chaque district de l'exécution du présent arrêté.

Signé, DUQUESNOY.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arras, le 19 thermidor, deuxième année républicaine.

Le représentant du peuple Duquesnoy s'étant rendu dans le lieu d'assemblée des citoyens de la commune d'Arras, où étoient réunis, en vertu de ses ordres, la société populaire & tout le peuple de cette commune, somma, au nom de la patrie, les membres de ladite société, ainsi que le peuple, de lui dénoncer les complices de Robespierre & autres conspirateurs & intrigans qu'ils pourroient connoître; aussitôt Daillet, président du tribunal criminel près le district

d'Arras, & préſident du tribunal révolutionnaire de Cambray, fut dénoncé à l'unanimité pour être un partiſan des Robeſpierre & avoir fait leur apologie, quoique leurs projets liberticides fuſſent connus. Le peuple dénonça enſuite Cobrière, adminiſtrateur du département du Pas-de-Calais & accuſateur public près le tribunal révolutionnaire de Cambray, pour un homme ſanguinaire & un intrigant; Carlier, membre du comité de Surveillance de ladite commune, pour un deſpote, & pour avoir manqué gravement aux repréſentans du peuple Laurent & Lebon, lors de leur miſſion en ladite commune; & Jouy, membre du même comité, pour avoir dit publiquement que le repréſentant du peuple Guffroy étoit un ſcélérat, & pour avoir quitté ſon poſte à l'armée pour venir intriguer à Arras;

Vu les dénonciations graves & unanimes contre les quatre individus ci-deſſus repris, l'arrête qu'ils ſeront mis ſur le-champ en arreſtation, les ſcellés mis ſur leurs papiers;

Arrête en outre que le comité de ſurveillance de ladite commune eſt chargé de l'exécution du préſent arrêté, & de recevoir toutes les dénonciations à la charge des ſus-nommés, pour par lui les faire paſſer au comité de ſûreté générale.

Arras, le 20 thermidor, an deuxième de la république une & indiviſible.

Le repréſentant du peuple Duqueſnoy, à ſes collègues compoſant le comité de ſalut public.

Je vous fais paſſer copie des deux arrêtés que je viens de prendre; l'un pour ordonner la réincarcération des conſpirateurs & contre-révolutionnaires qui, par une fauſſe interprétation ſans doute du décret du 21 meſſidor, concernant les laboureurs, &c. avoient été mis en liberté. Parmi ces hommes il s'en trouve qui ſont prévenus d'avoir coupé l'arbre de la liberté; d'autres qui étoient, par jugement du

tribunal révolutionnaire, condamnés à la détention jusqu'à la paix; des hommes enfin comblés de la plus infame aristocratie.

L'autre, pour ordonner l'incarcération de quatre individus qui, dans une assemblée générale du peuple d'Arras, ont été unanimement dénoncés pour être des partisans de Robespierre, des despotes, des hommes de sang & des persécuteurs du patriotisme.

J'ai cru ces mesures urgentes & nécessaires; elles rendront à cette ville patriote son assiette & sa stabilité.

Ma santé est beaucoup meilleure; j'attends demain soir notre collègue Florent-Guyot : je compte m'occuper avec lui du remplacement des quatre fonctionnaires publics que j'ai fait arrêter. Je partirai après-demain pour l'armée de Sambre & Meuse.

Arras est à la hauteur des circonstances; les patriotes respirent, & tout citoyen applaudit aux mesures que j'ai prises.

Salut & fraternité.

Signé, DUQUESNOY.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, l'an III.

2.00